

COMMUNE DE CERCIE (Rhône)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de mai à vingt heures, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil municipal de la commune de Cercié sous présidence de Monsieur Christophe CLAUZEL, maire, dûment convoqués le 25 mai 2023.

PRESENTS :

Christophe CLAUZEL, Patrick LE FESSANT, André ROUANET, Eric BRUNET, Stéphane CARÊME, Amandine CHAMPAGNON, Christelle COUSTIER, Patrick DANVE, Cyril MONDAINE, Virginie PELLOUX-PRAYER, Murielle VERNEY.

EXCUSÉS : Florence VALLETTE (pouvoir à Christophe CLAUZEL), Stéphane CARRETTE (pouvoir à Patrick LE FESSANT), Stéphanie MONTEIL (pouvoir à Christelle COUSTIER), Adeline RAMJEE (pouvoir donné à Murielle VERNEY).

ABSENT : -

Nombre de conseillers municipaux : 15

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre d'absent : 0

Quorum

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint.

1/ Nomination du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT le conseil municipal est invité à désigner un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- **DECIDER** de procéder par vote à main levée à la nomination du secrétaire de séance
- **DESIGNER** Virginie PELLOUX-PRAYER pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ADOpte A L'UNANIMITE, par 15 voix pour.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 2 mai 2023 - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Monsieur le maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du conseil municipal du 2 mai 2023 adressé aux membres du conseil le 25 mai 2023.

Observations : Néant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, est invité à :

- **APPROUVER** la séance du conseil municipal du 2 mai 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE, par 15 voix pour.

Signature du PV par Monsieur le maire et le secrétaire de la séance du 2 mai 2023.

LISTE DES DELIBERATIONS DU CM DU 30 MAI 2023

N°20230501 DELIBERATION 2023-28 Nomination du secrétaire de séance

N°20230502 DELIBERATION 2023-29 Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 2 mai 2023

N°20230503 DELIBERATION 2023-30 Acquisition foncière des parcelles C20, C993, C991 et C508

N°20230504 DELIBERATION 2023-31 Demande du commerce LE FLAP pour la prise en charge financière de travaux

N°20230505 DELIBERATION 2023-32 Virement de crédits

N°20230506 DELIBERATION 2023-33 Projet de convention 2023/2025 avec l'association Chat Pito

3/ Urbanisme- Rapporteurs Christophe CLAUZEL - Florence VALLETTE

3-1 Acquisition foncière des parcelles C20, C993, C991 et C508

Monsieur le Maire rappelle les plans situant les parcelles de terrains proposés à l'acquisition de la commune et envoyés avec la convocation.

Il propose à l'assemblée de se porter acquéreur des parcelles cadastrées C20 (30 m²), C993 (1 777 m²), C991 (2 346 m²) et C508 (71 m²) au centre de Cerchié, représentant une superficie totale de 4 224 m², pour éventuellement accueillir une future résidence seniors.

L'acquisition se ferait pour un montant total de 131 000 € réparti de la façon suivante :

- 120 000 € d'acquisition
- 10 100 € de frais de notaire (à la charge de l'acquéreur).

Une inscription budgétaire de 125 000 € figure au budget primitif 2023 pour cet investissement.

Ces parcelles sont en zone 1AUa « l'église » du PLU.

Suite à la demande de Patrick DANVE, Christophe CLAUZEL confirme que le propriétaire, seul négociateur, a donné son accord verbal.

En réponse à Stéphane CARÊME, Christophe CLAUZEL précise que le prix fixé est inférieur à l'avis du domaine.

Le conseil municipal est invité à :

- **ACCEPTER** l'acquisition de l'ensemble des parcelles cadastrées C20, C993, C991 et C508 au prix global de 120 000 €
- **CONFIRMER** que les frais de notaire sont à la charge de la commune
- **AUTORISER** Monsieur le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents liés à ces décisions
- **PRECISER** qu'une inscription budgétaire de 125 000 € est prévue au compte 2111 opération 2023-004 site impasse de l'osier du budget primitif 2023 budget général
- **PRECISER** qu'un virement de crédits complètera cette prévision.

ADOpte A L'UNANIMITE, par 15 voix pour.

4/ Bâtiments - Rapporteur Christophe CLAUZEL

4-1 Demande du commerce LE FLAP pour la prise en charge financière de travaux

Christophe CLAUZEL fait part d'une demande des gérants du commerce LE FLAP qui ont adressé un devis pour le remplacement de 3 ouvertures du local commercial représentant un coût de 8 862 € T.T.C. en sollicitant la mairie pour une prise en charge totale ou à 50 % de ce coût en tant que propriétaire du bâtiment.

Il est souligné qu'un seul devis ait été demandé par LE FLAP auprès d'une entreprise de Mionnay sans consulter plusieurs entreprises locales, qu'une prise en charge éventuelle par la commune n'est pas provisionnée au budget, et que ces remplacements, comme mentionné dans le bail commercial, sont à la seule charge du preneur.

Le conseil municipal est invité à

- **SE PRONONCER** sur la prise en charge totale ou partielle du devis présenté.

POUR : 0 voix

CONTRE avec 12 voix : Christophe CLAUZEL, Patrick LE FESSANT, Florence VALLETTE, André ROUANET, Eric BRUNET, Stéphane CARÊME, Stéphane CARRETTE, Amandine CHAMPAGNON, Christelle COUSTIER, Cyril MONDAINE, Stéphanie MONTEIL, Murielle VERNEY.

ABSTENTION avec 3 voix : Patrick DANVE, Adeline RAMJEE, Virginie PELLOUX-PRAYER.

5/ Finances - Rapporteur Patrick LE FESSANT

5-1 Virements de crédits

L'adjoint aux finances explique que, suite à la décision d'acquérir des parcelles de terrains au centre bourg de Cercié et à la nécessité de compléter la prévision budgétaire de 125 000 €, et suite à l'actualisation des prix de licences informatiques (abonnement Office, formation Outlook pour agents) passant de 1 662 € à 2 517,60 € nécessitant de compléter la prévision budgétaire de 1 700 €, il est proposé d'effectuer des virements de crédits.

Le conseil municipal est invité à

- **VOTER** les virements de crédits suivants

du compte 2111 opération 2023-005 stationnement école pour :

- 6 000 € au compte 2111 opération 2023-004 site impasse de l'osier

- 900 € au compte 2051 opération mairie.

ADOPTE A L'UNANIMITE, par 15 voix pour.

5-2 Attributions de subventions

Christophe CLAUZEL, à la demande des membres de la commission des finances, propose de reporter ce sujet à la séance du conseil municipal du 27 juin 2023 après une étude par la commission des finances.

Avis favorable du conseil municipal.

5-3 Courrier d'information aux associations pour les futures demandes de subventions

Christophe CLAUZEL donne lecture du projet de courrier qui a été envoyé avec la convocation au conseil municipal. Il explique que le but de cette mise en place est de mettre un cadre et que les demandes arrivent plus tôt pour une connaissance exacte des demandes au moment du vote du budget communal prévisionnel.

Le courrier qu'il est prévu d'adresser fin juin, début juillet, à toutes les associations pour leurs futures demandes de subvention est présenté. Ce courrier sera envoyé par mail à l'ensemble des associations de la commune accompagné du Cerfa.

5-4 Projet de convention 2023/2025 avec l'association Chat Pito

Murielle VERNEY rappelle que le projet de convention 2023/2025 avec Chat-Pito a été adressé avec la convocation.

Elle revient sur les termes de ce projet qui détermine les conditions de subvention de la commune pour le fonctionnement de l'association.

Elle indique les 2 types d'aides possibles, et cumulables, à apporter à la structure d'accueil de loisirs pour mineurs (nouvelle dénomination : Accueil Collectif pour Mineurs) :

- Une aide par l'attribution d'une subvention à l'association qui permet à cette dernière d'obtenir des aides de la CAF plus conséquentes car elle constate le soutien apporté aux ACM par les communes.

Le mode de calcul est déterminé au nombre d'accueils annuel x par le coût défini dans la convention. Elle est versée annuellement après envoi par l'association du tableau de fréquentation pour la commune.

- La 2^{ème} aide est une aide directe aux familles (aide sociale) que la collectivité peut mettre en place si elle le souhaite pour abonder plus largement à la baisse du coût par journée demandé par l'association aux familles.

Il est noté que, dans le projet de convention :

L'association s'engage à établir un budget distinct pour chacune de ses activités.

L'association s'engage à favoriser l'accueil de tous en visant la mixité sociale. L'association s'engage à moduler sa tarification :

- En appliquant une grille de tarifs pour les familles issues des communes signataires de la convention et participant au fonctionnement de l'ACM Chat-Pito, selon le quotient familial des familles
- En appliquant une majoration à cette même grille de tarif pour toutes les familles issues des communes non-signataires de la convention.

En alternative à ce projet de convention, Murielle VERNEY présente une autre hypothèse, en substitution à cette convention, par l'attribution d'une subvention de fonctionnement à tous les centres de loisirs pour les ACM sans hébergement du territoire de la CCSB pouvant être fréquentés par les enfants de Cercié (Belleville, Beaujeu, Villié-Morgon ...).

Cette subvention serait basée sur une participation identique/enfant/jour d'accueil afin de ne pas privilégier une structure d'accueil plutôt qu'une autre ou une famille plutôt qu'une autre, et devrait être déduite de la participation facturée par l'ACM à chaque famille.

Elle serait versée annuellement aux ACM concernés après leur envoi du tableau de fréquentation par les enfants de la commune.

Une discussion s'engage sur les conditions financières de la convention et l'alternative proposée.

En versant à Chat-Pito, comme proposé dans le projet de convention, 4,50 € /enfant/jour, l'association serait privilégiée par rapport aux autres ACM. L'intégralité de la participation communale ne pourrait pas forcément être intégralement déduite de la charge facturée à chaque famille par l'association. (Cf article 6 paragraphe 5 de la convention)

Stéphane CARÊME s'interrogeant sur la position des autres communes par rapport à ce projet de convention, Christophe CLAUZEL indique qu'une majorité devrait le valider.

Le conseil municipal est invité à :

- **ADOPTER** le projet de convention 2023/2025 avec l'association Chat-Pito avec le versement de 4,50 € par journée de fréquentation sans répercussion directe sur les charges des familles

Contre avec 10 voix : Christophe CLAUZEL, Patrick LE FESSANT, André ROUANET, Eric BRUNET, Christelle COUSTIER, Patrick DANVE, Cyril MONDAINE, Virginie PELLOUX-PRAYER, Florence VALLETTE, Stéphane CARRETTE

Pour avec 2 voix : Stéphane CARÊME et Murielle VERNEY

Abstentions avec 3 voix : Stéphanie MONTEIL, Adeline RAMJEE et Amandine CHAMPAGNON.

- **CHOISIR** l'alternative proposée du versement d'une subvention de fonctionnement de 2,50 €/enfant/jour aux structures d'accueil de loisirs « Accueils Collectifs pour Mineurs » sans hébergement implantées sur le territoire de la CCSB sous réserve que cette participation soit déduite directement de la participation demandée aux familles par la structure d'accueil et qu'un du tableau de fréquentation pour la commune soit envoyé annuellement.

ADOpte A L'UNANIMITE, par 15 voix pour.

Une communication de cette participation communale sera effectuée auprès de l'école, sur Panneau Pocket et le site de la commune.

6/ Services Municipaux - Rapporteurs Murielle VERNEY et Christophe CLAUZEL

6-1 Débat sur une éventuelle candidature à un poste d'adjoint d'animation dans le cadre de l'option « devoirs » de la garderie périscolaire communale

Murielle VERNEY rappelle que le règlement de la garderie communale intègre une option « devoirs ».

A ce jour, vu les demandes émanant des parents d'élèves pour un accompagnement à l'aide aux devoirs et vu la candidature spontanée d'un parent ayant le titre d'enseignant en primaire, il est demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur la création d'un poste d'adjoint d'animation de 4 heures hebdomadaires pour l'aide aux devoirs.

La fréquentation de la garderie communale a augmenté, 2 agents assurent ce service, ce poste pourra permettre également de compléter le nombre d'encadrant nécessaire pour la garderie du soir.

Un avis positif sur ce service « devoirs » se dégageant des échanges, la création du poste correspondant à ce service sera à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.

6-2 Sectorisation des collèges - Information du Département du Rhône

Christophe CLAUZEL rappelle le courrier du département du Rhône, joint à la convocation, l'informant de la modification envisagée pour le rattachement des élèves de Cercié au collège du Val d'Ardières à Beaujeu à la rentrée 2024.

Il précise qu'il devrait rencontrer très prochainement les services du Département à ce sujet et qu'il informera le conseil municipal du contenu de cette réunion.

7/ Informations et questions diverses

7-1 Projet Beaujol'Animations - Rapporteur Christophe CLAUZEL

Christophe CLAUZEL rappelle le courrier reçu de l'association, joint à la convocation. Il explique le souhait pour l'association que la mairie donne son accord sur leur projet de bal à Cercié et mette à disposition gratuitement la SAR.

Sont évoqués la participation de l'interclasse, les conditions d'occupation dont le nombre maximum d'entrées, la gestion et le nettoyage des extérieurs, et les mesures de sécurité indispensables pour le bon déroulement de cette manifestation.

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande pour la date du 23 septembre.

Les responsables de Beaujol'Animations seront rencontrés.

7-2 Remerciements du COF- Rapporteur Christophe CLAUZEL

Le COF organise ses remerciements samedi 1er juillet à la SAR et invite les membres du conseil municipal à participer à cette journée organisée à partir de 12 h 30.

En réponse au COF demandant le nombre de conseillers municipaux qui seront présents, la liste des présents sera transmise sachant que des conseillers seront déjà présents en tant que bénévoles : André ROUANET, Christelle COUSTIER, Patrick DANVE, Virginie PELLOUX-PRAYER, Eric BRUNET, Christophe CLAUZEL.

7-3 DP, PC et DIA - Rapporteur Stéphane CARÊME

Déclarations préalables :

- au nom de la SCI PETIT PRINCE, 17 grande rue, aménagement d'un commerce. Tacite le 15 mai 2023.
- au nom de DUBOST Dominique, 389 route des crus, construction d'un préau. Non-opposition le 21 avril 2023.
- au nom de CHAMBON Loïc, 100 impasse de l'artisanat, remplacement des menuiseries. Non-opposition le 18 avril 2023.
- au nom d'ABEILLE ASSURANCE, 25 grande rue, rénovation de façades et pose d'enseignes. Non-opposition le 22 mars 2023.
- au nom de CARRETTE Stéphane, 563 route des crus, pose de panneaux photovoltaïques en surimposition toiture. Non-opposition le 24 avril 2023
- au nom de DUPEUBLE Stéphane, 7 impasse des amandiers, remplacement de portail. Non-opposition le 24 mars 2023.
- au nom de ASSELOT Cyril, 8 impasse des iris, ravalement des façades et remplacement de gardes corps. Non-opposition le 25 mai 2023.
- au nom de PONCET Jérôme, 46 grande rue, remplacement des menuiseries. Non-opposition le 12 avril 2023.
- au nom de MARQUETOUX Aurélien, 127 rue des magnolias, extension de l'habitation. Non-opposition le 12 avril 2023.

- au nom de DEMONT Bernard, 1714 route du pont des Samsons, remplacement des tuiles de toit. Non-opposition le 28 avril 2023
- au nom de SOLAK ENERGIE, 2301 route des crus, pose de panneaux photovoltaïques. Non-opposition le 28 avril 2023.
- au nom de GERIN David, 1023 route du château, pose de panneaux photovoltaïques. Non-opposition le 28 avril 2023.

Permis de construire (dossiers instruits par les services de la CCSB) :

- au nom de PIERRE ET PATRIMOINE, 24 rue des magnolias, construction d'une maison individuelle. Refus le 25 mai 2023.
- au nom de PIERRE ET PATRIMOINE, 24 rue des magnolias, rénovation et création d'un nouveau logement. Refus le 25 mai 2023
- au nom de MUTIN Pascal et Laurence, chemin de l'égalité, construction d'une maison individuelle. Refus le 25 mai 2023.
- au nom de MUTIN Pascal et Laurence, chemin de l'égalité, construction d'une maison individuelle. Refus le 25 mai 2023.

Déclaration d'intention d'aliéner :

Pour la parcelle C956 d'une superficie totale de 1 338 m² située à 24 rue des magnolias (bâti).

Pour la parcelle C956 d'une superficie totale de 1 338 m² située à 24 rue des magnolias (non bâti).

La commune n'a pas exercé son droit de préemption pour ces 2 DIA.

DIVERS

Plan guide

Christophe CLAUZEL

- rappelle la matérialisation d'un futur emplacement de la pharmacie dans l'étude plan guide en cours. Il explique que le 22 mai dernier les commerçants ont émis un avis sur le futur positionnement de la pharmacie qu'ils imaginent à l'arrière de l'école, au-dessus du garage automobile, avec un totem de signalisation sur la RD337.

Le compte-rendu de cette réunion sera adressé aux conseillers de la commission urbanisme.

Christophe CLAUZEL donne lecture du mail des membres du groupement du cabinet ARTER qui disent rester persuadés que l'implantation de la pharmacie en lien immédiat avec la RD et le linéaire commercial est la seule option viable pour sauvegarder la dynamique commerciale de Cercié. Cette analyse est partagée par l'architecte-conseiller secteur Nord-Beaujolais du CAUE.

Un débat est engagé sur le choix de suivre l'avis des professionnels (Cabinet ARTER et CAUE) ou l'avis des commerçants. Le conseil municipal, à la très grande majorité, émet l'avis de suivre les préconisations du cabinet ARTER et du CAUE.

Christophe CLAUZEL souligne que le conseil municipal restera décideur pour la commune et s'appuiera sur la véracité des arguments du cabinet ARTER et du CAUE afin de maintenir l'attractivité du linéaire commercial.

Une nouvelle réunion du COTECH aura lieu très prochainement.

- transmet les remerciements de Florence VALLETTE pour l'aide et le soutien apportés suite au décès et lors des obsèques de sa maman.
- invite les conseillers municipaux à s'inscrire au concours de boules des élus à Charentay le 21 juillet prochain.

André ROUANET informe que le fleurissement s'est bien passé et qu'un bac de fleurs d'entrée de village a dû être déplacé car il était gênant pour la circulation des poussettes. Il semblerait que l'orientation de certains de ces bacs soit à modifier pour une meilleure mise en valeur.

Stéphane CARÊME indique

- sa participation le 24 avril dernier à la 1^{ère} biennale des territoires en transitions du Rhône au lancement de l'Académie de la Transition Energétique du Rhône. Il souligne la qualité des interventions (CNRS, GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), l'ADEME Auvergne-Rhône-Alpes) et souligne que la CCSB est très engagée dans la transition écologique notamment par l'énergie photovoltaïque.

Il précise que l'après-midi était construit autour d'ateliers présentant les retours d'expériences innovantes et informe sur l'académie de la Transition Energétique du Rhône qui proposera notamment des formations aux nouvelles technologies de transition à destination des agents et des élus.

- l'importante opération de communication évoquée en réunion de la commission intercommunale déchets
- une aide financière de la CCSB pour l'acquisition de vélos, dont 600 € maximum pour un vélo électrique et 200 € maximum pour un vélo musculaire.

Christelle COUSTIER

- transmet la demande de l'Interclasse pour avoir un local qui leur serait réservé. Il leur sera demandé le volume du matériel qui serait à stocker.
- indique le besoin de personnes pour aider à installer le repas des Aînés le 2 juin prochain et la mise en place de la zone de protection de tir du feu d'artifice du soir.

Patrick DANVE signale un souci de fermeture de porte à la SAR. Monsieur le maire demande à Éric BRUNET de vérifier ceci avec les agents.

Eric BRUNET informe

- que le passage de l'épaveuse a débuté avec la nouvelle entreprise
- que les travaux d'eau potable du centre village sont terminés, les différents marquages au sol seront refaits à une date non connue à ce jour.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 27 juin 2023 à 20 h 00.

La séance est levée à 22 h 30.

LA SECRETAIRE DE SEANCE,
Virginie PELLOUX-PRAYER

A blue ink signature, appearing to be 'VP', written in a cursive style.

LE MAIRE,
Christophe CLAUZEL

A black ink signature, appearing to be 'C. Clauzel', written in a cursive style.

